

## Élections en Haïti: L'opportunité d'un report

### I. RÉSUMÉ

Le gouvernement de transition haïtien a reporté la date des élections présidentielles et parlementaires au 27 décembre. Toutefois, cette décision ne paraît pas offrir les garanties suffisantes pour qu'un nouveau gouvernement légitime puisse prendre ses fonctions à la date prévue par la Constitution, c'est-à-dire le 7 février. Hâter ces élections afin qu'elles aient lieu au moment des congés de Noël ferait courir des risques importants au scrutin: le taux de participation serait très certainement décevant, les observateurs internationaux en nombre insuffisant, et le temps consacré à sa préparation serait trop court pour résoudre de graves problèmes d'organisation et de sécurité. Le gouvernement haïtien et la communauté internationale devraient plutôt chercher à s'assurer de la crédibilité de la procédure, en reportant d'un mois la date des élections. Le transfert du pouvoir aurait alors lieu en mars 2006.

Près de 75 pour cent des électeurs potentiels d'Haïti sont allés s'enregistrer sur les listes électorales, les campagnes présidentielle et parlementaire sont lancées et une personnalité forte a enfin été nommée pour superviser le processus électoral. Malheureusement, la conjonction d'autres facteurs amoindrit ces avancées. Peu nombreux sont les électeurs inscrits qui ont reçu leur carte. La violence et l'insécurité demeurent des menaces quotidiennes dans de nombreuses zones. En outre, certaines candidatures pour les élections présidentielle et parlementaire ont été validées au dernier moment, ce qui a accru la confusion générale. L'éducation civique a été minimale et pratiquement personne n'a encore été recruté pour le décompte des voix. Ces dysfonctionnements ont déjà conduit à deux reports successifs des élections.

Les retards et les incertitudes ont entravé la campagne électorale. Il a fallu attendre le 11 novembre pour connaître la liste finale des candidats qualifiés pour se présenter à la présidentielle. Deux concurrents ont été disqualifiés du fait de leur double citoyenneté. Les retards, parfois délibérés, ont principalement été le fait de luttes de pouvoir entre des éléments du gouvernement de transition, de l'opposition de gangs criminels et politiques, ainsi que d'obstacles bureaucratiques. La communauté internationale a trop tardé à trouver le bon équilibre entre carottes et bâtons pour obtenir des élections crédibles, ce qui importe plus que le respect du calendrier initialement fixé.

Reporter les élections d'un mois constituerait une première étape essentielle. Ensuite, la réussite des élections nécessite d'agir sur trois fronts:

- **Restructuration du processus électoral.** La communauté internationale, en particulier les Nations Unies, les États-Unis, la France, le Canada, et les gouvernements d'Amérique latine qui composent la Mission des Nations Unies de stabilisation en Haïti (MINUSTAH), doivent immédiatement exercer une pression significative pour mettre fin aux disputes internes haïtiennes et aux tactiques de blocage du processus. La validité des candidatures doit être confirmée, non seulement pour l'élection présidentielle, mais également pour les élections parlementaires et locales. Les bureaux de vote doivent être mis en place, les bulletins imprimés, le personnel électoral recruté et formé. De même, les observateurs internationaux doivent être enregistrés pour toute la durée du processus électoral, depuis la campagne jusqu'à l'inévitable procédure d'appel qui suivra l'annonce des résultats.

Si la préparation des élections échoue de nouveau, la première option consisterait en une prise en charge internationale du processus électoral, avec adoption d'une résolution au Conseil de Sécurité. Ainsi, en cas de pratiques électorales assorties de corruption, de liens criminels ou d'encouragement à la violence, des sanctions ciblées, telles que le retrait de visas, la saisie de biens et d'avoirs financiers dans tous les pays, seraient autorisées contre les responsables. Un nombre non négligeable d'Haïtiens influents possèdent la double citoyenneté et résident aux USA, en France ou au Canada. Une telle menace pourrait très certainement encourager la coopération qui manquait jusqu'à présent au processus de transition.

- **Sécurité.** La MINUSTAH doit appliquer le mandat du Conseil de Sécurité concernant le désarmement et la démobilisation des groupes armés, en commençant par des villes en zone rurale et des banlieues sélectionnées avec soin. Il est également nécessaire que la Police des Nations Unies (UNPOL) exerce son autorité de contrôle selon ce même mandat, pour obtenir de la Police Nationale d'Haïti (PNH) qu'elle relève de leurs fonctions et interpelle tous les agents que l'UNPOL a reconnu

responsables de violences criminelles. Si le gouvernement de transition continue à bloquer cette action, le Conseil de Sécurité devra réagir en octroyant à la MINUSTAH un contrôle total des forces de police.

Afin de porter un coup direct aux fauteurs de trouble impliqués dans la contrebande et l'évasion douanière, au moins l'un des ports devrait être placé sous contrôle international. Cela pourrait également mettre fin au financement suspect de certains candidats par des réseaux criminels. Afin de prouver que la MINUSTAH dispose de la force nécessaire pour mener ces actions, les États-Unis devraient annoncer qu'ils ont désigné une force navale constituée de marines "à déploiement immédiat", prête à intervenir si cela s'avère nécessaire.

- **Accords politiques.** Afin que les élections puissent être vécues comme le début d'une nouvelle ère politique, il faut redoubler d'efforts dans l'élaboration d'un pacte de gouvernance nationale. La réconciliation a été douloureusement absente du processus de transition. A partir du code de conduite électoral que les partis ont déjà signé avec le soutien de la MINUSTAH, il est nécessaire de s'appuyer sur le gouvernement qui découlera de ces élections afin de signifier que l'impasse politique qui a précédé est de l'histoire ancienne. Une possibilité consisterait à prolonger l'accord passé entre les candidats clefs ayant franchi l'étape du premier tour. Cet accord se concentrerait alors sur quelques priorités, telles que l'éducation nationale, une des grandes infrastructures (le réseau routier par exemple) et la corruption.

## II. CONTEXTE

La crise actuelle a débuté en 2000 avec la réélection de Jean Bertrand Aristide, lors d'une élection qui, selon le sentiment général, a été entachée de multiples fraudes. L'opposition a refusé de reconnaître le Parlement tant que de nouveaux scrutins ne seraient pas organisés dans un certain nombre de circonscriptions, conformément aux recommandations de l'Organisation des États Américains (OEA). Ce refus s'est accompagné d'un isolement grandissant du régime au niveau international<sup>1</sup>. Alors que les accusations de corruption et de violations des droits de l'homme gagnaient en crédibilité, l'opposition grandissante des élites politico-économique et de la société civile en

général s'est étendue. Une rébellion composée d'anciens membres de l'armée dissolue (nombre d'entre eux venus par la frontière avec la république Dominicaine) rejoints par des gangs, dont certains avaient été auparavant fidèles au gouvernement, a même gonflé les rangs de ce mécontentement général.

Bien que la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ait appelé à la patience, les exigences internationales se sont accentuées, et Aristide a armé ses partisans. Après l'échec de tentatives diplomatiques pour trouver un compromis, Aristide a été contraint de quitter le pays le 29 février 2004. Il a été remplacé par un gouvernement intérimaire validé par le Conseil de Sécurité. Boniface Alexandre, alors Chef de la Cour Suprême, est devenu Président, et Gérard Latortue Premier Ministre<sup>2</sup>.

Une force militaire multinationale, majoritairement américaine, française et canadienne, a été envoyée pour pacifier le pays, suivant une Résolution du Conseil de Sécurité<sup>3</sup>. Elle a cependant échoué à désarmer aussi bien les rebelles et l'ex-armée que les gangs urbains (la plupart liés à Aristide), et a été remplacée le 1<sup>er</sup> juin 2004 par la MINUSTAH, emmenée par le Brésil. Celle-ci comprend également des troupes venant du Pérou, d'Argentine, d'Uruguay et de Jordanie. Composée de 7273 personnels militaires et commandée par un général brésilien, elle est stationnée à Port-au-Prince, ainsi que dans d'autres villes et points chauds en zone rurale. S'y ajoutent 1594 policiers internationaux, approximativement 15 pour cent en dessous du niveau autorisé, dirigés par un commissaire expérimenté de la police royale montée canadienne<sup>4</sup>. Les deux formations sont sous l'autorité du Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU (UNSRSG), Juan Gabriel Valdés, ancien ministre des affaires étrangères chilien, diplomate respecté, qui supervise également les activités de développement et d'assistance électorale de l'ONU. Gerardo LeChevallier, défenseur émérite de la démocratie latino-américaine, dirige l'unité électorale.

Le 1<sup>er</sup> juin 2004, l'Organisation des États Américains a adopté la Résolution 2058, qui établit un programme d'assistance au Conseil Électoral Provisoire (CEP), pour "la préparation, l'organisation et la supervision des élections et la proclamation des résultats, en coopération avec la MINUSTAH"<sup>5</sup>. Après quelques faux départs,

<sup>1</sup> Voir le Rapport Amérique Latine/Caraïbes N°10, *Une nouvelle chance pour Haïti?*, 18 novembre 2004, pp.3-7

<sup>2</sup> Résolution 1529 du Conseil de Sécurité de l'ONU, 29 février 2004.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Le Général Urano Teixeira Da Matta Bacellar est le Commandant de la force; R. Graham Muir est commissaire de police. Le budget annuel est environ de \$500 million. [www.un.org/Depts/dpko/missions/minustah/facts.html](http://www.un.org/Depts/dpko/missions/minustah/facts.html)

<sup>5</sup> Résolution 2058 de l'OEA, 1<sup>er</sup> juin 2004.

l'enregistrement des électeurs a lentement débuté en avril 2005.

Au départ, les électeurs devaient désigner près de 10000 élus aux niveaux national et local, dont le président, 99 députés, 30 sénateurs, 420 responsables municipaux (chaque municipalité élit un maire et deux adjoints) et 9000 conseillers communautaires<sup>6</sup>. Cependant, du fait de l'inertie bureaucratique et de problèmes techniques, les élections municipales et locales prévues initialement pour le 9 octobre ont été repoussées après le second tour des élections nationales. Or, les élections locales sont elles aussi primordiales pour la constitution d'une commission électorale permanente, conformément à la loi haïtienne, il serait donc préférable qu'elles ne soient pas repoussées de nouveau.

Les candidats à la présidence et au parlement doivent recueillir plus de 50 pour cent des voix. Si personne n'obtient la majorité au premier tour, un second tour est organisé entre les deux candidats qui ont recueilli le plus de voix. Un second tour aura très certainement lieu pour la présidence et pour nombre de sièges au parlement.

Les élections se font officiellement sous l'égide du Conseil Électoral Provisoire, bien que l'Organisation des États Américains ait supervisé l'enregistrement des électeurs, et que le financement provienne principalement de donateurs, en particulier le Canada (22 millions de dollars), l'Union européenne (25 millions de dollars) et les États-Unis (17,4 millions de dollars). Un manque de fonds estimé à 10 millions de dollars devrait être comblé par des dons supplémentaires et ne semble plus constituer un problème majeur. En outre, les États-Unis ont prévu 14 millions de dollars d'assistance à d'autres éléments du processus électoral: soutien aux observateurs locaux et internationaux, aux partis politiques et aux media<sup>7</sup>. Le Canada a annoncé qu'il débloquerait 6,25 millions de dollars supplémentaires pour financer les observateurs internationaux. L'UE a envoyé une équipe préparatoire

début novembre et a prévu une délégation électorale substantielle<sup>8</sup>. Cependant, si la date du 27 décembre est maintenue, le nombre d'observateurs internationaux effectivement disponibles ne sera certainement pas à la hauteur du nombre requis et envisagé au départ.

Le rôle du Conseil Électoral Provisoire a été, au mieux, ambivalent<sup>9</sup>. Constitué de neuf membres, représentants des partis politiques, des églises et d'autres secteurs, il a pour mandat d'organiser, de superviser et d'assurer un processus électoral transparent<sup>10</sup>. Il a été mis en place en juin 2004, malgré le refus de Fanmi Lavalas (FL), l'organisation d'Aristide, qui est un groupe politique très influent, de participer à la sélection des membres du Conseil.

Dès le départ, le Conseil Électoral Provisoire a été rongé par les rivalités, l'incapacité bureaucratique, le manque de moyens techniques, ainsi que par des accusations d'esprit partisan et de corruption<sup>11</sup>. La décision sans doute la plus néfaste a été l'autorisation octroyée à chaque conseiller de gérer une section de son choix: depuis la communication jusqu'aux affaires électorales en passant par la technologie de l'information, ces derniers avaient même le contrôle des aspects budgétaires et du recrutement. S'en sont ensuivis une rupture du processus électoral et une série de reports, tandis que le Conseil de Sécurité et le Groupe restreint de l'ONU pour Haïti exprimaient leur préoccupation<sup>12</sup>. La question reste de savoir quand le Conseil de Sécurité doit réagir, lorsque ses préoccupations ne sont pas prises en compte. Jacques Bernard, banquier éminent et respecté, a été nommé directeur général du

<sup>6</sup> Lors des élections de 2000, la Chambre des députés comprenait 73 sièges, et le Sénat 27. Le Président est élu pour cinq ans, les sénateurs pour six ans (un tiers est renouvelé tous les deux ans), et les députés pour quatre ans.

<sup>7</sup> Près de 2 millions de dollars sont alloués à l'observation internationale. Pratiquement tous les partenaires habituels de l'Agence américaine de développement international (USAID) sont impliqués, dont le National Democratic Institute (NDI), l'International Republican Institute (IRI) et la Fondation Internationale pour les Systèmes Electoraux (IFES). NDI devrait soutenir les observateurs locaux et, avec l'IRI, travailler avec les partis politiques; l'IFES s'occupera de l'observation internationale. La majeure partie du soutien direct sera effectuée par l'ONU et l'OEA. USAID fact sheet, 20 octobre 2005.

<sup>8</sup> Entretien de Crisis Group, Bruxelles, 8 novembre 2005.

<sup>9</sup> Entretiens de Crisis Group, Port-au-Prince, octobre 2005.

<sup>10</sup> Décret pour les élections de l'année 2005, publié le 11 février 2005.

<sup>11</sup> Entretiens de Crisis Group, Port-au-Prince, octobre 2005.

<sup>12</sup> Rencontre ministériel du Groupe restreint pour Haïti, New York, 17 septembre 2005, résumé de la Présidence: "Ils... ont exprimé leur préoccupation concernant le délai réduit, et ont souligné la nécessité d'éviter des reports". Déclaration du Président du Conseil de Sécurité, 18 octobre 2005: "Le Conseil de Sécurité note avec préoccupation que des défis importants pour la préparation des élections restent encore à relever...appelle à une prise de décision rapide et efficace...et presse les autorités haïtiennes de faire un usage extensif des conseils et de l'assistance de la MINUSTAH...pour finaliser un calendrier électoral plausible." Le Groupe restreint a été établi par le Secrétaire Général à la demande de membres du Conseil de Sécurité pour faire le lien entre différents groupes de conseil de l'ONU en relation avec Haïti, y compris les "Amis d'Haïti", constitués des États-Unis, de la France, du Canada, du Brésil, du Chili et d'autres membres du Conseil de Sécurité, ainsi qu'avec l'OEA, la Banque mondiale et la Banque Internationale de Développement (IDB). Il s'est réuni trois fois.

Conseil Électoral Provisoire le 18 octobre, et a reçu l'instruction de remettre le processus en marche. Malheureusement, son autorité n'a pas été définie et il fait face à des résistances de la part des membres du Conseil<sup>13</sup>.

### III. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

#### A. CALENDRIER

Depuis le dernier briefing de Crisis Group<sup>14</sup>, les élections nationales ont été repoussées plusieurs fois: d'abord du 6 au 20 novembre 2005, puis à la mi-décembre, et plus récemment encore au 27 décembre, avec un second tour prévu le 31 janvier. Un tel calendrier n'est pas réaliste: si la prise de fonction du nouveau président doit avoir lieu le 7 février, le délai nécessaire aux procédures d'appel d'ores et déjà prévues est largement insuffisant.

Les reports initiaux étaient primordiaux. En effet, le processus d'enregistrement a été tristement lent: à peine 20 pour cent des électeurs potentiels étaient inscrits fin juillet (et pratiquement aucun dans les bidonvilles de Port-au-Prince), les bureaux électoraux locaux n'avaient pas été mis en place, et il n'existait pas même de liste provisoire de candidats. Un premier tour mi-décembre paraissait constituer la dernière échéance possible si l'on voulait tenir la date du 7 février pour la prise de fonction du nouveau président<sup>15</sup>. De nombreux haïtiens et étrangers considèrent que tout report supplémentaire est inacceptable, en partie parce qu'ils ont un intérêt personnel à ce que la date du 7 février soit tenue: ce serait le signe du "succès" de la transition.

Tout le monde s'accorde à dire qu'il serait séduisant de tenir ce calendrier. Toutefois, nombreux sont ceux qui, au sein de la communauté internationale, en Haïti ou hors du pays, considèrent qu'un premier tour à Noël posent trop de difficultés pour que les élections soient crédibles et leur résultat légitimé. On peut observer quelque chose de semblable dans l'appel du Président du Conseil de Sécurité du 18 octobre pour un "calendrier électoral plausible", plutôt que pour un calendrier corseté par la date du 7 février. La proposition de la date du 27 décembre a provoqué quelques hésitations, et un "plan B" est actuellement en discussion dans certains cercles: un premier tour mi-janvier, suivi d'un second tour un

mois plus tard. Ainsi, la prise de fonction du nouveau président aurait lieu début mars<sup>16</sup>.

#### B. SÉCURITÉ

La situation sécuritaire est loin d'être parfaite. La montée de la violence s'est récemment stabilisée, au moins en ce qui concerne les attaques directes contre la MINUSTAH et la Police Nationale d'Haïti. Au printemps et en été dernier, une épidémie d'enlèvements et de meurtres a conduit à un véritable état de siège. De nombreuses ambassades ont ordonné le départ des familles de leur personnel, et la majeure partie de l'élite haïtienne a suivi le mouvement. L'activité des gangs et les crimes graves sont sortis des bidonvilles pour se propager dans des quartiers relativement paisibles et dans la campagne. Les enlèvements se poursuivent au rythme de deux par jour en moyenne, le crime de rue atteint un niveau élevé et les réseaux criminels ainsi que les trafiquants de stupéfiants opèrent sans connaître d'interférence majeure. Selon des informations non confirmées, certains candidats recevraient de l'argent de trafiquants de drogues et de contrebandiers, et ceux qui bénéficient de la situation provisoire actuelle seraient heureux de voir les élections reportées indéfiniment<sup>17</sup>.

Des stratégies plus agressives des forces de la MINUSTAH et de l'UNPOL, ainsi qu'une trêve tacite de la part de divers gangs dans les bidonvilles urbains et en zone rurale, ont réduit le niveau de violence depuis le début du mois d'octobre<sup>18</sup>. La trêve *de facto* résulte d'un dialogue établi entre la MINUSTAH et des leaders locaux du parti Lavalas. Ces derniers ont décidé de participer aux élections et ont exigé de la MINUSTAH et de l'OEA l'ouverture de sites d'enregistrement au centre de Cité Soleil. Ils ont apparemment contacté des chefs de gangs, qui ont accepté de mettre un terme aux attaques à l'encontre des responsables officiels internationaux et haïtiens<sup>19</sup>. Toutefois, l'insécurité demeure. Pour visiter les centres d'enregistrement de certains bidonvilles urbains,

<sup>13</sup> Entretiens de Crisis Group, Port-au-Prince, 19 et 26 octobre 2005.

<sup>14</sup> Briefing Amérique Latine/Caraïbes N°8, Haïti: Les élections pourront-elles avoir lieu en 2005?, 3 août 2005.

<sup>15</sup> Entretiens de Crisis Group, Port-au-Prince, octobre 2005.

<sup>16</sup> Entretiens de Crisis Group, Port-au-Prince, Washington, New York, novembre 2005. La plupart des élections en Haïti ont eu lieu un dimanche; la date du mardi entre Noël et le Jour de l'An pourrait présenter un sérieux problème, puisque de nombreuses personnes seront en voyage pour rejoindre leurs proches, et seront donc absentes de leur lieu de vote. Comme il a été dit auparavant, cela présenterait également des difficultés pour obtenir un nombre suffisant d'observateurs électoraux.

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> Entretiens de Crisis Group, Port-au-Prince, 18 octobre 2005. L'Ambassade des Etats-Unis aurait décidé d'autoriser le retour de certains employés qui avaient quitté le pays pour des raisons de sécurité.

<sup>19</sup> Entretien de Crisis Group avec des leaders locaux du parti Lavalas, 18 octobre 2005.

il faut être escortés de soldats, monter dans des blindés aux armes de l'ONU, et porter gilets pare-balles et casques<sup>20</sup>. Des gangs continuent les attaques en ville et en zone rurale, et aucun des groupes armés illégaux n'a été totalement désarmé.

La Police Nationale d'Haïti a changé deux fois de chef depuis l'intervention internationale. Au chef actuel, Mario Andrésol, on prête plusieurs avancées importantes, telles que l'arrestation de plus d'une douzaine d'officiers de police pour le meurtre d'au moins neuf spectateurs lors d'un match de football à Martissant. Toutefois, son action est entravée par l'absence d'un réel contrôle interne. L'UNPOL a tardé à mettre en place son programme d'enregistrement et d'identification des agents de police, afin de savoir où ils sont et quelles armes ils possèdent. Andrésol déclare qu'environ 25 pour cent des agents de police sont corrompus. Il n'est même pas certain de savoir qui travaille pour lui: plus de 2000 chèques de paye vont chaque mois à des agents "fantômes". L'UNPOL a identifié une vingtaine d'officiers de police qui ont un passé criminel et sont probablement impliqués dans des enlèvements et des meurtres. Ils n'ont pas été relevés de leurs fonctions: ils bénéficient de soutiens au sein du gouvernement de transition, et la sécurité d'Andrésol paraît menacée<sup>21</sup>.

Une partie importante de Port-au-Prince, notamment le centre-ville et les routes du littoral, constitue une zone interdite pour le personnel des Nations Unies et des États-Unis, particulièrement à la nuit tombée. Les routes en direction des Gonaïves et du Cap Haïtien, ainsi que celles qui traversent les départements de l'Artibonite, du Nord Ouest et du Centre, sont également réputées pour être très dangereuses. Ceci a été prouvé fin octobre lorsque Simeus, candidat indépendant pour la présidentielle, a tenté d'organiser un rassemblement à Bel Air, grand bidonville de Port-au-Prince qui est un bastion Lavalas. Lui et son convoi ont été pris sous des jets de pierres et obligés de quitter les lieux<sup>22</sup>. Récemment, des combats armés à Cité Militaire ont entraîné une réponse rapide et conséquente de la MINUSTAH qui s'est soldée par la mort de quatre assaillants et 33 interpellations<sup>23</sup>.

La communauté internationale, en particulier la MINUSTAH et CIVPOL, a été incapable d'obtenir l'accord du gouvernement de transition pour un programme efficace de désarmement et de démobilisation des groupes armés illégaux urbains et ruraux. Cet échec accroît la possibilité d'intimidation pendant la campagne électorale. La nécessité absolue est de démobiliser ces groupes, plutôt que de tenter une collecte individuelle des armes de chaque membre d'un groupe. Même si l'on s'accorde à considérer que la sécurité pourra être assurée le jour de l'élection, des inquiétudes demeurent quant au bon déroulement de la campagne. Plusieurs candidats aux élections parlementaires et locales ont déjà déclaré qu'ils avaient été agressés lors de visites dans des zones peu sûres<sup>24</sup>.

### C. REDÉFINIR LES STRUCTURES ÉLECTORALES

Cette insécurité prolongée a été accompagnée d'événements qui avaient pour but de rationaliser et de permettre l'avancement du processus électoral: Condoleezza Rice, Secrétaire d'État américaine, s'est rendue en Haïti le 27 Septembre et a affirmé que Washington exigeait des élections crédibles et dans les délais prévus. Elle a été suivie en cela par Nicholas Burns, sous-secrétaire d'État, qui a déclaré publiquement à des responsables officiels haïtiens: "ils doivent travailler bien plus rapidement et bien plus efficacement pour l'organisation des élections". Le 18 octobre, la déclaration du Conseil de Sécurité, qui s'exprimait pour la troisième fois à ce sujet, faisait part d'une "inquiétude" quant au report des décisions<sup>25</sup>.

La première réponse haïtienne fut ambiguë. Latortue revint d'une conférence de bailleurs de fonds à Bruxelles pour déclarer: "pour ceux qui pensent que les élections ne vont pas avoir lieu, je le leur dis une fois pour toutes, haut et fort, les élections auront lieu"<sup>26</sup>. Le Premier ministre a proféré cette affirmation après avoir nommé Bernard directeur général du Conseil Électoral Provisoire. S'appuyant sur ces déclarations énergiques, Bernard a immédiatement agi pour réorganiser l'agence et prendre le contrôle en matière de recrutement, de licenciement et de financement. Il ordonna qu'il soit mis fin aux retards dans l'impression et la distribution des cartes d'électeurs<sup>27</sup>.

<sup>20</sup> Entretiens de Crisis Group avec des représentants de l'ONU et des États-Unis, et visite à Cité Soleil avec l'équipe de l'ONU, Port-au-Prince, 20 octobre 2005.

<sup>21</sup> Entretiens de Crisis Group, Port-au-Prince, 18 octobre 2005, Washington et New York, novembre 2005.

<sup>22</sup> *The New York Times*, et les media locaux, 27 octobre 2005.

<sup>23</sup> Communiqué de presse des Nations Unies, 17 novembre 2005, [http://www.un.org/french/peace/peace/cu\\_mission/minustah/pr196.pdf](http://www.un.org/french/peace/peace/cu_mission/minustah/pr196.pdf). Au moins une mitraillette et des munitions ont été saisies.

<sup>24</sup> Entretiens de Crisis Group avec des candidats et des employés de campagne, 26 et 27 octobre 2005; "A bitterly divided Haiti...", *The New York Times*, 30 octobre 2005.

<sup>25</sup> Déclaration du Conseil de Sécurité, New York, 18 octobre 2005.

<sup>26</sup> Media haïtiens, Port-au-Prince, 19 octobre 2005.

<sup>27</sup> Entretien de Crisis Group, Port-au-Prince, 19 octobre 2005.

Toutefois, ses ordres ont été en grande partie ignorés, ou bien entravés par des obstacles imprévus. Le 1<sup>er</sup> novembre, l'échéance du 18 décembre n'était plus considérée que comme "un objectif rhétorique". Cette date fut d'ailleurs rapidement remplacée par celle du 27 décembre, alors que Bernard menaçait de démissionner si ses conseillers ne cessaient pas leurs multiples ingérences<sup>28</sup>. La date prévue pour le second tour a été reportée "vers la fin janvier", probablement durant la dernière semaine<sup>29</sup>. La série noire n'était pas terminée.

La Commission spéciale pour les nationalités, mise en place par le Premier ministre le 13 octobre pour examiner l'éligibilité des candidats, a reporté ses conclusions jusqu'au 11 novembre. Elle a ainsi entravé le déroulement de la campagne: des rumeurs répandaient l'idée que près de dix candidats seraient exclus de la présidentielle, ils ne remplissaient pas les conditions nécessaires en matière de nationalité. Parmi eux figurait Dumarsais Simeus, homme d'affaires américano-haïtien, réputé milliardaire, dont la candidature était appréciée de certains modérés. Finalement, seuls Simeus et Samir Mourra furent disqualifiés, parce qu'ils détenaient un passeport américain. La candidature de José Nicholas a, elle, été invalidée pour "dossier incomplet".

Ces décisions ne semblent toutefois pas clore le débat quant à la validité des candidatures. Le 11 octobre, la Cour suprême avait validé la candidature de Simeus. Deux jours après, en réponse à ce jugement, le gouvernement de transition retirait à la Cour Suprême sa compétence dans ce domaine, et annonçait la création de la Commission spéciale pour les nationalités. La constitutionnalité de cette décision reste à déterminer.

A la suite de plaintes quant à l'efficacité du Conseil Électoral Provisoire, Latortue a nommé un Comité d'Appui chargé de faciliter l'organisation des élections. Certains de ses membres ont démissionné dès la première semaine de novembre. L'une d'entre eux, Danielle Magloire, s'est plainte dans les media locaux que le comité n'avait aucun soutien politique et n'était même pas reconnu par le gouvernement<sup>30</sup>. Un comité de garantie des élections, distinct des précédents, a été nommé le 27 octobre. C'est un organe supplémentaire pour la surveillance du processus. Il comprend trois représentants issus des partis politiques et de la société civile, et un représentant issu du gouvernement, des églises catholique, protestantes et vaudou et du Conseil national d'observation électorale (CNO)<sup>31</sup>.

L'incapacité du CEP à déterminer le nombre et l'emplacement définitifs des bureaux de vote, ainsi que la trop lente impression des cartes d'électeurs, ont eu pour conséquence de retarder encore leur distribution<sup>32</sup>. Une fois terminé, ce processus géré par l'OEA a fourni à Haïti sa première carte nationale d'identification sécurisée et sa première liste permanente d'électeurs. Au départ, l'OEA a pourtant sous-estimé le temps qui serait nécessaire pour organiser les sites d'enregistrement, former le personnel et mettre en marche l'effort national correspondant, étant donné l'état des infrastructures publiques et des lacunes en matière de sécurité.<sup>33</sup> Heureusement, la MINUSTAH est intervenue et a contribué à la mise en place des sites, qui s'est achevée au milieu de l'été, à la date initiale de clôture de l'enregistrement. De même, les sites d'enregistrements de Cité Soleil sont restés ouverts jusqu'en novembre, et l'OEA a pu inscrire 3 417 500 des 4,25 millions d'électeurs potentiels.<sup>34</sup>

Selon des responsables de la CEP, de nombreux électeurs n'auront très probablement pas reçu leurs cartes avant le 27 décembre. Cependant, s'ils disposent des reçus qu'on leur a remis lors de leur enregistrement<sup>35</sup>, ils pourront voter. Mais les procédures concernant ce nouveau mode de vote n'ont pas pu être finalisées, l'éducation publique n'a pas été dispensée et les personnels de bureaux de vote n'ont pas été formés. Les reçus d'enregistrement pourraient également ralentir un processus déjà compliqué, exposer le système à des accusations de fraudes et décourager le vote.

Compte tenu de l'histoire d'Haïti, l'observation électorale reste vitale si le processus veut bénéficier de crédibilité. Le pays dispose d'une dizaine d'années d'expérience en la matière. Il existe actuellement sept groupes nationaux qui sont réunis sous la bannière d'une organisation, le Réseau d'Observation Nationale (RON)<sup>36</sup>. Ce dernier est épaulé par le National Democratic Institute (NDI) et prévoit de couvrir les 8883 tables de vote. Par ailleurs, le Conseil national d'observation électorale, sous l'égide

---

<sup>32</sup> L'OEA a attribué le contrat pour la fabrication des cartes d'électeurs d'Haïti à Digimarc Corporation, qui produit les deux tiers des permis de conduire américains, et les cartes d'identité d'une vingtaine de pays, y compris des cartes d'identité sécurisées du même type. Elles sont produites dans ses usines mexicaines pour le Mexique, le Costa Rica, le Honduras, le Brésil, la Colombie et Puerto Rico. <http://www.tmcnet.com/usubmit/-digimarc-provide-secure-voter-ids-upcoming-elections-haiti-2005/aug/1173382.htm>.

<sup>33</sup> Voir le Briefing de Crisis Group, *Les élections pourront-elles avoir lieu en 2005?*, op. cit.

<sup>34</sup> Chiffres fournis par le Conseil électoral provisoire et l'OEA au 8 novembre 2005.

<sup>35</sup> Entretien de Crisis Group, Port-au-Prince, 28 octobre 2005.

<sup>36</sup> RON est l'acronyme pour le nom créole "Rezo Obsevatè Natyonal".

---

<sup>28</sup> Entretien de Crisis Group, 11 novembre 2005.

<sup>29</sup> Entretien de Crisis Group, Port-au-Prince, 28 octobre 2005.

<sup>30</sup> Reportage de BBC, Port-au-Prince, 8 novembre 2005.

<sup>31</sup> Entretien de Crisis Group, 10 novembre 2005.

du gouvernement de transition, prévoit une observation nationale.

L'Union européenne et des équipes canadiennes, dont le nombre demeure incertain, participent également à l'observation électorale internationale. La Fondation Internationale pour les Systèmes Électoraux (IFES) prévoit 30 observateurs supplémentaires pour le jour de l'élection; toutefois, elle n'a commencé son travail en juillet qu'avec douze observateurs internationaux de long terme pour couvrir diverses régions du pays. Il y a un réel échange d'information et une coordination prévue entre les observateurs nationaux et internationaux, mais l'absence de régulations de la part du CEP et d'un plan sécuritaire clair - alors que les élections sont prévues pendant les vacances de Noël - entravent l'efficacité de ces missions.<sup>37</sup>

#### D. LES CAUSES DU RETARD

Plusieurs raisons expliquent les retards dans la préparation des élections. Le 17 décembre 2005, Juan Gabriel Valdés, Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU, a énuméré, pour le Groupe restreint et le Conseil de Sécurité, dix éléments qui devaient être mis en place pour le 30 septembre afin que les élections puissent avoir lieu en 2005<sup>38</sup>. Aucun ne l'a été.

Les premiers échecs sont dus à l'incapacité du CEP de publier la loi électorale, de sélectionner des sites électoraux, et d'établir la procédure de validation des candidats, particulièrement pour la présidentielle. La nouvelle Commission des nationalités a composé avec ces difficultés et ne les a pas examinées avant la mi-novembre. Elle a ensuite laissé entendre qu'elle pourrait publier sa propre liste de candidats. Ceci a créé l'éventualité d'une compétition avec la liste officielle, dont la publication demeure du ressort du CEP<sup>39</sup>. Ces incertitudes accumulées ont eu pour conséquence de retarder l'impression des bulletins.

Le CEP ne s'est pas empressé de déterminer le nombre exact et l'emplacement des bureaux de votes. Pourtant, tant que cette étape n'était pas franchie, il était impossible de distribuer les cartes des 3.4 millions d'électeurs: chaque carte doit en effet comporter l'adresse du bureau de vote où elle est valable. (Des autocollants à cet effet seront finalement ajoutés sur les cartes). La polémique a ensuite concerné le nombre de bureaux de votes: fallait-il, de

809 bureaux, le porter à 1200, comme par le passé? Cette diminution du nombre de bureaux traduisait-elle une volonté d'évincer du vote des milliers d'électeurs ruraux? A cela, les responsables officiels ont répondu que ce chiffre correspondait à la capacité maximale de protection de la MINUSTAH<sup>40</sup>.

De surcroît, les 40.000 personnes chargées de faire fonctionner les 809 bureaux de vote ainsi que les membres des 142 bureaux électoraux communaux (BEC) et ceux des dix bureaux électoraux départementaux (BED) n'ont pas été recrutés<sup>41</sup>. Les bureaux électoraux communaux, en particulier, sont un maillon essentiel de la chaîne. S'ils ne sont pas dotés d'un personnel correctement formé, assorti d'un nombre suffisant d'observateurs internationaux, le décompte des voix pourrait connaître des retards, les erreurs ou les fraudes devenir courantes. La procédure d'appel doit encore être définie. Les avocats et les responsables officiels des cours d'appel communautaires et départementales doivent être recrutés et formés.

En dépit de l'attention internationale considérable dont bénéficient ces élections, les États-Unis, les autres membres du Groupe restreint et les Nations Unies n'ont pas exercé une pression suffisante pour signifier au gouvernement de transition, au CEP et aux autres intéressés politiques que l'obstructionnisme répété, les retards et les oppositions seraient sévèrement punis.

#### IV. CANDIDATS, PARTIS ET MOUVEMENTS

Avec la liste officielle désormais publiée, il est maintenant possible d'identifier les principaux candidats ainsi que les organisations qui les soutiennent.

**René Préval**, Président de 1995 à 2000, est largement perçu comme le favori. La rupture avec Aristide fut amère: Préval a accusé en privé son ami et mentor d'autrefois de chercher à déstabiliser son administration et de revenir sur ses réalisations, lors du retour d'Aristide au pouvoir en 2001. Préval a aussi bien refusé de se présenter sous la bannière du parti Lavalas, bien qu'on le lui ait demandé, que de chercher à avoir le soutien d'Aristide. Il se présente comme candidat de la coalition "Lespwa" ("Espoir"). En réalité, il est à la tête d'une aile

<sup>37</sup> Entretiens de Crisis Group, Port-au-Prince, 19 Octobre, 16 Novembre, 2005.

<sup>38</sup> Voir "10 Key Points to Keep the Electoral Process on the Track", distribué au Groupe restreint de l'ONU pour Haïti, 17 septembre 2005.

<sup>39</sup> Entretien de Crisis Group, Port-au-Prince, 28 octobre 2005.

<sup>40</sup> Entretien de Crisis Group, Port-au-Prince, 19 et 28 octobre 2005

<sup>41</sup> Les bureaux électoraux départementaux sont chargés d'administrer le processus électoral dans onze départements. Il y a 142 bureaux électoraux communaux. Une fois que les bulletins ont été dépouillés à chaque table de vote dans les bureaux de vote, ils sont transportés au BEC correspondant, où ils sont recomptés pour être ensuite envoyés aux BED.

plus modérée du Lavalas, le mouvement aujourd'hui divisé d'Aristide. Il bénéficie cependant du soutien de certains des groupes Lavalas locaux conservateurs et adeptes d'une ligne dure à Cité Soleil.

Préval a gardé sa propre équipe de conseillers. Il est resté relativement discret et a évité d'entrer dans les polémiques<sup>42</sup>. Il a refusé, par exemple, de prendre position quant à l'autorisation du retour d'Aristide. Il ne s'est également pas associé publiquement aux demandes de remise en liberté de chefs Lavalas tels que l'ancien Premier ministre Yvon Neptune et le Frère Gérard Jean-Juste, prêtre catholique et autrefois aspirant président<sup>43</sup>. Le programme vague de Préval prône le rejet de la violence, la lutte contre la corruption et le trafic de drogue. Il préconise également de tirer parti de l'aide internationale et d'ouvrir Haïti aux investissements nationaux, étrangers et de la diaspora. Il s'appuie sur le souvenir persistant dans la population de la relative stabilité de ses années au pouvoir et sur quelques réalisations telles que des routes, des écoles et des grands travaux. Selon certains, il pourrait atteindre 30 pour cent de votes au premier tour de scrutin.

Quant à savoir qui est le premier adversaire de Préval, les avis restent partagés. Un nom revient souvent sur les lèvres, c'est celui de **Charles Henri Baker**, 50 ans, membre d'une famille illustre qui a fait fortune dans le textile, le commerce et l'agrobusiness. Par le passé, certains membres de sa famille ont été associés aux modérés, allant jusqu'à soutenir le retour d'Aristide lors de son premier exil en 1994. A l'inverse, "Charlito", comme on l'appelle communément, a fait sien le slogan "Ordre, Discipline et Travail". Sa peau claire et sa réussite économique auraient pu jouer contre lui au sein d'une population largement noire de peau, pauvre et paysanne, mais il a très rapidement recueilli les 100 000 signatures nécessaires pour se présenter comme candidat indépendant. Il balaie d'un revers de la main les rumeurs l'accusant d'avoir lui-même payé pour ces signatures, mais reconnaît que d'autres ont pu y avoir recours. Son programme se concentre sur la création d'emplois grâce à un secteur agricole plus performant, le renforcement de la justice et la collecte des impôts. Baker paraît extrêmement déterminé à stopper l'ascension de Préval, ou du moins à entraver sa réussite si ce dernier est élu<sup>44</sup>. Il s'est retiré du "Groupe des 184" des opposants à Aristide et cherche à

former une coalition avec les partis conservateurs qui pourraient le soutenir lors d'un second tour contre Préval.

Tous les autres candidats présidentiables sont des personnages connus de l'histoire politique d'Haïti. La plupart en portent son empreinte. L'ancien Premier ministre **Marc Bazin** est le candidat de la Fanmi Lavalas (FL). C'est un économiste respecté, qui a travaillé pour la Banque mondiale dans les années 1970 et en tant que consultant pour plusieurs pays africains. Il s'est présenté contre Aristide en 1990. Il a été Premier ministre au sein du régime militaire qui l'a poussé à la porte sept mois plus tard. Il a ensuite rejoint le cabinet d'Aristide lors de son second mandat en 2000. Il fait actuellement campagne pour le droit de ce dernier à revenir sans être inculpé, ainsi que pour l'amnistie de Neptune, de Jean-Juste et d'autres prisonniers politiques.<sup>45</sup> Aujourd'hui âgé de 72 ans au moins, il prône la non-violence ainsi qu'une approche économique moins populiste. Leslie Voltaire, ancien proche conseiller d'Aristide<sup>46</sup>, dirige sa campagne. Bazin est à la tête de son propre parti, le Mouvement pour l'instauration de la démocratie en Haïti, (MIDH), qui s'est allié avec le FL au sein de l'Union d'Haïti.

**Leslie Manigat**, universitaire et homme politique de 75 ans, a été élu Président en 1987 après une élection largement dominée par les militaires. Il a été démis de ses fonctions par un coup d'État quelques mois plus tard. Selon lui, "les leaders actuels du pays ne possèdent pas les valeurs fondamentales qui ont besoin d'être restaurées; c'est [sa] génération qui peut et doit restaurer ces valeurs".<sup>47</sup> Son programme peut se résumer en un appel désordonné à mettre un terme à la faim dans le pays et rétablir l'égalité et la justice.

**Evans Paul**, ancien Maire de Port-au-Prince, est le candidat de l'Alliance Démocratique, une nouvelle formation de centre-gauche issue de l'alliance entre la Convention pour l'Unité Démocratique (KID)<sup>48</sup> et le Parti Populaire du Renouveau Haïtien (PPRH), anciennement Génération 2004, dont le leader est Claude Roumain, personnalité politique qui a toujours tangué entre le soutien et l'opposition à Aristide. Les principaux atouts d'Evans Paul sont le prestige de son nom, sa longévité politique et son organisation.

D'autres candidats sont fréquemment cités mais semblent moins présidentiables. **Guy Philippe** est l'ancien chef de la Police nationale et le leader de la force quasi-militaire qui a contribué à la chute d'Aristide en 2004. Il est à la

<sup>42</sup> Cela n'a pas empêché environ 20 000 partisans de Préval de descendre dans les rues de Port-au-Prince le 3 novembre pour participer à une manifestation dont la violence a été dénoncée par ses opposants. Des responsables de la MINUSTAH ont déclaré que la manifestation était pacifique et calme. Seuls quelques incidents ont eu lieu, dont la responsabilité n'est pas encore définie. Agence de presse haïtienne, 7 novembre 2005.

<sup>43</sup> Neptune et Jean-Juste ont été incarcérés sans chef d'accusation au lendemain de la chute d'Aristide.

<sup>44</sup> Entretien de Crisis Group, Port-au-Prince, 20 octobre 2005

<sup>45</sup> Entretien de Crisis Group, Port-au-Prince, 20 octobre 2005.

<sup>46</sup> Le Frère de Voltaire, Franz, est le directeur de campagne de Préval.

<sup>47</sup> Entretien de Crisis Group, Port-au-Prince, 27 octobre 2005.

<sup>48</sup> KID est l'acronyme pour le nom créole "Komvansyon Inite Demokratik".



tête du Front pour la reconstruction nationale (FRN). **Dany Toussaint**, aide de camp fortement armé puis sénateur, s'est également retourné contre Aristide. Il dirige le Mouvement démocratique et renouvateur d'Haïti (MODEREH).

Le Social Démocrate **Serge Gilles**, 69 ans, est un outsider possible. Il représente la Parti de la fusion des sociaux démocrates (PFSD).<sup>49</sup> Il s'est lancé dans l'activisme politique après avoir été arrêté et torturé par l'ancien dictateur François "Papa Doc" Duvalier. Il fut sénateur entre 1990 et 1994.

L'Organisation du peuple en lutte (OPL)<sup>50</sup>, après un passage au pouvoir, est aujourd'hui plutôt marginale. C'était le parti d'Aristide jusqu'en 1996, avant qu'il ne s'en sépare pour former le FL. Après les élections de 1995, l'OPL disposait de 15 des 19 sièges du Sénat, 64 des 82 sièges de la Chambre des députés et 97 des 133 mairies. Après le départ d'Aristide, l'OPL a accusé le FL de fraude lors des élections sénatoriales de 1997. Le second tour n'eut pas lieu, ce qui préserva la majorité relative de l'OPL au Parlement jusqu'en 1999 et lui permit d'empêcher Préval de choisir son Premier Ministre. Son candidat présidentiel est **Paul Denis**, ancien allié d'Aristide, qui fut également sénateur en 1995.

Le Mouvement protestant, qui s'est renforcé ces dernières années, présente trois candidatures. **Jean Chavannes Jeune** est le candidat de l'Union nationale chrétienne pour la reconstruction d'Haïti (UNCRH). Il a 51 ans, est ingénieur civil de formation, et pasteur d'une mission évangélique baptiste. **Charles-Poisset Romain** est le candidat du Front civique politique d'Haïti. Il a été membre du Parlement et du CEP en 1987 et possède un doctorat en sociologie de la Sorbonne. **Luc Mesadieu**, du Mouvement chrétien pour une nouvelle Haïti (MOCHREHA), est issu de ce même mélange protestant/évangélique et sera probablement soutenu par le réseau évangélique international.

Au-delà des candidats et de leurs partis, plusieurs groupes ont une influence considérable. Le Groupe 184, initialement formé pour les négociations entre Aristide et l'opposition lors de la crise de 2002, est devenu ouvertement anti-Aristide en 2003. Il semble à présent être dominé par l'élite bourgeoise représentée par André Apaid, riche homme d'affaires ayant fait fortune dans le textile. Ce groupe ne soutient pas encore de candidat mais

paraît mû par la logique du "n'importe qui sauf Préval"<sup>51</sup>. Il soutiendra probablement le candidat qui se retrouvera face à Préval au second tour, quel qu'il soit.

La campagne est donc orientée par des personnalités et non par les problèmes du pays. La plupart des programmes s'articulent autour de vagues appels à mettre un terme à la corruption et à la violence, à établir des procédures démocratiques et à réformer la justice et la police. Le débat sur les problèmes du pays a cruellement manqué. La MINUSTAH a obtenu des candidats qu'ils acceptent un code de conduite électoral. Cependant, la volonté nécessaire pour qu'en découle un réel dialogue national est restée insuffisante. Certains groupes de la société civile haïtienne et internationale, notamment des ONG soutenues par la Norvège, ont organisé des conférences pour développer un ordre du jour national commun. Celui-ci serait mis en œuvre par le vainqueur des élections, quel qu'il soit. La polarisation du pays, de plus en plus visible à mesure que les élections approchent, a été exacerbée par l'action du gouvernement de transition, qui continue de retenir d'anciens responsables Lavalas en prison, certains sans chefs d'inculpation. Le Parlement a de fortes chances d'être très fragmenté, c'est pourquoi un tel pacte permettrait au gouvernement de fonctionner. Les efforts dans ce sens n'ont pas encore porté leurs fruits.

Plusieurs candidats ont appelé à mettre l'accent sur l'agriculture et le développement. Tous insistent sur la nécessité de reconstruire les infrastructures ravagées par les ouragans ainsi que par la corruption et l'incompétence du gouvernement. Une suggestion intéressante mais difficile à mettre en œuvre a été faite. Il s'agirait de mettre en œuvre un audit parallèle des revenus et des dépenses semblable à celui que la Banque mondiale a négocié au Liberia, sous l'œil attentif de la communauté internationale. Ce projet permettrait de prévenir la corruption et de favoriser l'assainissement et la bonne gestion des dépenses publiques.<sup>52</sup>

Aussi confuse que puisse paraître la course à la Présidence, celle pour l'Assemblée nationale est encore plus désordonnée. Peu d'experts parient sur une nette victoire d'un parti, sans même parler de majorité. Le gouvernement de la nation serait donc à la merci de manœuvres byzantines qui paralyseraient toute action.<sup>53</sup> L'Assemblée nationale joue un rôle politique essentiel: elle nomme le Premier ministre, élabore le budget,

<sup>49</sup> Le PFSD est une alliance de trois partis sociaux démocrates: Haïti Can (Ayati Kapab), le Congrès national des mouvements démocratiques (KONAKOM) et le Parti national progressiste d'Haïti (PANPRA).

<sup>50</sup> Initialement l'Organisation Politique Lavalas. Le changement de nom se fit après la rupture avec Aristide.

<sup>51</sup> Entretien de Crisis Group, Port-au-Prince, 19 octobre 2005.

<sup>52</sup> Entretien de Crisis Group, Port-au-Prince, 17 octobre 2005. En ce qui concerne l'expérience libérienne, se reporter au rapport Afrique N°98, *Liberia's Elections: Necessary but Not Sufficient*, 7 septembre 2005.

<sup>53</sup> Entretien de Crisis Group, Port-au-Prince, 17-29 octobre 2005.

supervise l'organisation des ministères et les actions de l'exécutif. Une fois le nouveau gouvernement formé, elle devra faire face à des décisions cruciales sur des dossiers clés tels que la privatisation des industries d'État, la réforme de la police et la question du rétablissement d'une armée. Le ton du débat et le processus démocratique seront également d'une importance majeure.

Tout au long de l'histoire haïtienne, le Parlement a connu le désordre, la discorde et la confusion. Il a souvent été le lieu de violences. Au vu des événements des vingt dernières années, il y a peu de raisons d'être optimiste. En 1997, la Banque interaméricaine de développement publiait un rapport qui indiquait que "le parlement haïtien est en voie de développement et connaît des difficultés". Le rapport pointait du doigt une absence presque totale de structure de travail en comités, d'expertise technique et de procédés législatifs. Il ajoutait même que "certaines carences matérielles ... [atteignaient] un niveau critique".<sup>54</sup> Peu de choses ont changé depuis. Or, le Parlement est essentiel pour le fonctionnement du système politique. D'ailleurs, les premiers arguments de poids qui ont mis en cause la légitimité du gouvernement d'Aristide furent les objections formulées quant aux tentatives frauduleuses de manipulation des élections parlementaires.

Le retard dans l'organisation des élections des gouvernements locaux, parmi lesquelles celles des maires des grandes villes et des conseils communautaires de plus petits districts ruraux, est également un sujet d'inquiétude. Si celles-ci n'ont pas lieu en même temps que le deuxième tour des élections nationales, l'organisation d'un jour de vote supplémentaire sera nécessaire avec les coûts et le manque d'observation indépendante que cela implique. Dans la mesure où les élections locales mènent finalement à des nominations au sein du Conseil judiciaire et de la Commission électorale permanente, elles sont essentielles à la consolidation d'une structure démocratique permanente.

## V. CONCLUSION

Haïti est coutumière des coups d'État, des Constitutions mal faites et des échecs électoraux. Elle est à présent flanquée d'un gouvernement de transition impopulaire, qui s'attire les foudres du monde entier. Dès lors, hâter les dernières étapes du processus de préparation des élections risque d'entraîner le sentiment général d'un vote falsifié. La légitimité des institutions présidentielles et du Parlement en pâtirait. "La Constitution a déjà été mise entre parenthèses", dit un diplomate européen<sup>55</sup>. Des

élections crédibles et un gouvernement qui emporterait l'assentiment général sont bien plus importants que le respect d'un calendrier qui, en lui-même, n'a aucune valeur.

Beaucoup d'haïtiens pro-démocratiques doutent que les élections puissent être crédibles sans un nouveau report. Selon eux, il est faux de penser que tout va s'effondrer si le président ne prend pas ses fonctions le 7 février<sup>56</sup>. Même s'il est essentiel que les élections présidentielles, parlementaires et locales aient lieu dès que possible, la meilleure solution serait que le premier tour ait lieu à la mi-janvier, et que le Président entre en fonction début mars.

Un délai plus long aurait des conséquences négatives. La population, déjà sans illusion, y verrait une tentative supplémentaire de la part d'un gouvernement corrompu de se maintenir illégalement au pouvoir. Les fauteurs de troubles, pro- et anti-Aristide, se sentiraient encouragés dans leurs tentatives d'obstruction, et la trêve informelle passée avec les gangs urbains et les ex-militaires pourrait être rompue. La crédibilité de l'action internationale pâtirait certainement d'un changement de date de plus d'un ou deux mois.

Cependant, l'organisation du transfert d'autorité pour début mars demeure une tâche imposante. Une équipe de spécialistes électoraux des Nations Unies devrait être placée au sein du CEP dès maintenant jusqu'après les élections pour assister le Directeur Général Bernard dans sa tâche. La moindre incertitude concernant la validité des candidatures, parlementaires ou locales, doit être examinée et écartée, et l'exactitude des bulletins surveillée de près.

Les 809 bureaux de vote doivent être mis sur pied avec des indications claires quant à un accès équitable aux urnes pour tous les citoyens avec un nombre de bureaux restreint. La liste des bureaux de vote doit être publiée et une permanence doit être assurée dans chacun d'entre eux afin que les 3,4 millions d'électeurs puissent venir retirer leurs cartes. Une utilisation généralisée de reçus d'enregistrement ou d'autres moyens d'identification des votants ouvre inévitablement la voie à des fraudes potentielles. Si toutes les cartes peuvent être distribuées grâce à un report des élections de quelques semaines, il serait sage de le faire.

Le personnel des BEC et des bureaux de vote doit être nommé avec impartialité et sa formation doit commencer dès que possible. L'observation internationale est également cruciale pour la crédibilité de ces élections, et les observateurs internationaux doivent être désignés pour chacun des 142 BEC, de même que pour les 809 bureaux

<sup>54</sup> Banque interaméricaine de développement, Washington D.C., 25 mars 1997.

<sup>55</sup> Entretien de Crisis Group, Port-au-Prince, 18 octobre 2005.

<sup>56</sup> Entretien de Crisis Group, Port-au-Prince, 29 octobre 2005.

de vote, qui peuvent comporter jusqu'à vingt tables de vote.<sup>57</sup> La MINUSTAH doit assurer une protection suffisante aux observateurs de l'Union européenne, du Canada et de l'IFES, et ce même à la nuit tombée, quand aura lieu le décompte des voix – et les possibles bourrages d'urnes – comme par le passé. Un des arguments principaux en faveur du report de la date du 27 décembre pour le premier tour est qu'il sera difficile d'attirer suffisamment d'observateurs internationaux entre Noël et le jour de l'An.

Quelle que soit la date des élections, la MINUSTAH et l'UNPOL doivent augmenter leurs efforts en matière de sécurité. Cela permettrait de limiter la pratique qui voit les candidats entourés d'une cohorte de gardes surarmés et sous-entraînés. Une opération de sécurité, sous l'égide de l'ONU, devrait être prévue pour les événements importants. La MINUSTAH/UNPOL devrait assurer la sécurité des deux candidats qui se détacheront à l'issue du premier tour. Plus de troupes de l'ONU et de police sont nécessaires. Parallèlement, des stratégies plus agressives doivent être mises en place afin de permettre aux candidats de faire campagne dans tout le pays. Ces stratégies doivent notamment se concentrer sur la démobilisation des gangs dans les régions à risque tels que les bidonvilles en lisière des villes ou les zones rurales défavorisées.

La Police nationale haïtienne doit être purgée de ses officiers corrompus, et ce, plus massivement et rapidement. Un effort concerté doit être mis en œuvre afin de recruter et de former plus de personnel. De même, il est intolérable que le chef de la police soit obligé de faire appel à des agents extérieurs pour sa propre protection car il ne peut faire confiance à ses propres hommes.

En tout état de cause, le 7 mars est une date plus raisonnable que le 7 février pour la prise de fonction du nouveau Président. Ce n'est qu'un petit changement de calendrier, mais il permettrait de mettre les bouchées doubles pour l'éducation civique et de tenter de négocier un accord politique national avant que le nouveau gouvernement n'accède au pouvoir.

Une solution d'urgence alternative, si la date choisie se trouve relever de l'impossible, serait que le Conseil de Sécurité se prépare à être investi d'un mandat international pour prendre en charge le processus électoral et les forces de police. Les haïtiens coupables de faits criminels, en particulier s'ils entravent le déroulement du processus électoral, doivent faire l'objet de sanctions ciblées.

Haïti a besoin d'un gouvernement légitime qui puisse commencer à s'attaquer à ses multiples problèmes. Un engagement à long-terme de la part de la Communauté internationale est nécessaire pour lui permettre de relever ses défis. Des élections crédibles ne sont qu'un premier pas, mais il est crucial. Il y a peu de chances que tout ce qu'il reste à faire puisse l'être avant Noël, sauf à être bâclé. Or, c'est de crédibilité qu'ont besoin ces élections, non de la précipitation qu'impose la tenue d'un calendrier.

**Port-au-Prince/Bruxelles, le 25 Novembre 2005**

---

<sup>57</sup> Entretien de Crisis Group, Port-au-Prince, 17 octobre 2005.

## ANNEXE

### LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

---

<b>BEC</b>	Bureau Électoral Communal
<b>BED</b>	Bureau Électoral Départemental
<b>CARICOM</b>	Communauté des Caraïbes
<b>CEP</b>	Conseil Électoral Provisoire
<b>CNO</b>	Conseil National d'Observation Électorale
<b>FL</b>	Fanmi Lavalas, le parti d'Aristide
<b>FRN</b>	Front pour la Reconstruction Nationale
<b>PFSO</b>	Parti de la Fusion des Sociaux Démocrates
<b>PNH</b>	Police Nationale d'Haïti
<b>IFES</b>	Fondation Internationale pour les Systèmes Électoraux
<b>KID</b>	Parti Komvansyon Inite Demokratik (nom créole pour Convention pour l'Unité Démocratique)
<b>MIDH</b>	Mouvement pour l'Instauration de la Démocratie en Haïti
<b>MINUSTAH</b>	Mission des Nations Unies de Stabilisation en Haïti
<b>MOCHREHA</b>	Mouvement Chrétien pour une Nouvelle Haïti
<b>MODEREH</b>	Mouvement Démocratique et Rénovateur d'Haïti
<b>NDI</b>	National Democratic Institute
<b>OEA</b>	Organisation des États Américains
<b>OPL</b>	Organisation du Peuple en Lutte (originellement Organisation Politique Lavalas)
<b>PPRH</b>	Parti Populaire du Renouveau Haïtien
<b>RON</b>	Rezo Obsevat Natyonal (nom créole pour Réseau d'Observation Nationale)
<b>UNPOL</b>	Police des Nations Unies
<b>UNCRH</b>	Union Nationale Chrétienne pour la Reconstruction d'Haïti



---

**International Headquarters**

149 Avenue Louise, 1050 Brussels, Belgium · Tel: +32 2 502 90 38 · Fax: +32 2 502 50 38  
E-mail: [brussels@crisisgroup.org](mailto:brussels@crisisgroup.org)

**New York Office**

420 Lexington Avenue, Suite 2640, New York 10170 · Tel: +1 212 813 0820 · Fax: +1 212 813 0825  
E-mail: [newyork@crisisgroup.org](mailto:newyork@crisisgroup.org)

**Washington Office**

1629 K Street, Suite 450, Washington DC 20006 · Tel: +1 202 785 1601 · Fax: +1 202 785 1630  
E-mail: [washington@crisisgroup.org](mailto:washington@crisisgroup.org)

**London Office**

Cambridge House - Fifth Floor, 100 Cambridge Grove, London W6 0LE · Tel: +44 20 7031 0230 · Fax: +44 20 7031 0231  
E-mail: [london@crisisgroup.org](mailto:london@crisisgroup.org)

**Moscow Office**

ul. Fadeeva 6-1-32 - Moscow 125047 Russia · Tel/Fax: +7 095 251 44 85  
E-mail: [moscow@crisisgroup.org](mailto:moscow@crisisgroup.org)

**Regional & Local Field Offices**

Crisis Group also operates from some 20 different locations in Africa, Asia, Europe, the Middle East and Latin America:  
See: [www.crisisgroup.org](http://www.crisisgroup.org) for details.

---